



Vendredi 26 juin 2015

## Déclaration liminaire à la Commission Consultative Académique de la Formation Continue des Adultes (CCAFCA)

Cette commission de la formation continue s'ouvre au lendemain d'une mobilisation massive des personnels des GRETA de l'académie. Lundi 8 juin 2015, plus de 80 personnels étaient réunis devant le rectorat pour dénoncer les passages de temps plein sur 10 mois à 70% sur 12 mois et rappeler que « des salariés à temps partiels étaient des mal-logées à temps complet ». Cette mobilisation, qui ne désarme pas puisqu'une pétition est en cours et qu'une nouvelle journée de grève est en perspective à la rentrée si rien ne change, montre une nouvelle fois la grande précarité qui touche les personnels des GRETA.

Si la loi impose dans la fonction publique d'Etat le recrutement de personnels de catégorie B et C sur des temps partiel, d'autres ministères ont fait le choix de prendre des mesures dérogatoires, comme au ministère de l'agriculture. Dans certaines académies, le choix a été fait de ne pas appliquer cette réglementation défavorable aux personnels et d'attendre les conclusions du GT 15 qui doit se pencher sur cette question. Cette mesure réglementaire, en plus d'être inique puisqu'elle ne touche que les cadres B et C, risque de mettre les GRETA dans la plus grande difficulté incitant au départ des personnels qualifiés qui ne peuvent se résoudre à voir leur salaire ainsi amputé. Cette régression est inacceptable. Nous savons bien que les personnels, attachés à la qualité du service public rendu, seront amenés dans bien des cas à assumer la même charge de travail pour un salaire amputé de 30%. Nous attendons donc de cette CCAFCA que des engagements soient pris en faveur des personnels par les autorités académiques compétentes.

Le maintien des personnels à temps complet ne s'oppose pas à notre revendication de titularisation de toutes les non-titulaires, bien au contraire elle en souligne toute l'acuité ! Parce que les GRETA sont un service public de la formation continue des adultes comme l'a réaffirmé le législateur, il faut donner les moyens à ce service public de fonctionner avec une très grande majorité de personnels titulaires. Le recrutement de personnels contractuels ne peut se faire sur des missions pérennes, cela doit donc être l'exception et non pas la règle. Nous attendons du point RH soumis à l'ordre du jour de ce CCAFCA des éclairages quant à la mise en place du plan de résorption de la précarité dit « Sauvadet » dans les GRETA, quel bilan peut-on faire de ce dispositif ? Par ailleurs, qu'en est-il également de la titularisation sans concours des agents C ? Il est urgent que le rectorat prenne à bras le corps cette question car la politique actuelle ne peut conduire qu'au départ de personnels qualifiés ce qui nuira au bon fonctionnement des GRETA.

Le marché concurrentiel de la formation continue des adultes, on le sait, incite à garder une marge de souplesse en cas de mauvaise santé financière d'un GRETA. Dans le bilan d'activité réalisé par le rectorat, on peut voir que de 2011 à 2014 le chiffre d'affaire global des

GRETA a progressé de 5%, cette bonne santé financière est d'autant plus à souligner dans un contexte économique atone. Afin d'avoir une analyse plus fine de la santé financière des 6 GRETA de l'académie nous souhaiterions avoir communication du pourcentage que représente le H1 (les dépenses de personnel) dans le chiffre d'affaire global de chacun des GRETA.

Cette CCAFCA n'est pas le lieu pour discuter seulement des GRETA, mais s'en est l'occasion : nous souhaiterions donc également savoir ce qu'il en est du groupe de suivi de la réforme des GRETA au niveau académique afin de pouvoir approfondir au mieux les problématiques spécifiques des GRETA, quand ce groupe de suivi doit-il se réunir ?

Pour la CGT, la formation continue est une mission de service public et à ce titre nous réclamons la création d'un grand service public de la formation continue. La priorité n'est pas à l'acceptation du désordre financier par une mise en concurrence des acteurs de la formation, mais bien à la construction d'une formation continue au service du développement humain, pour redonner du souffle à l'emploi. Nous défendons la mise en place d'une politique de la formation continue solidaire permettant des complémentarités entre les acteurs publics et non leur mise en concurrence. La formation continue des adultes est un enjeu de société, dans un cadre législatif biaisé pour nous à ce jour, mais cela n'en reste pas moins un projet majeur d'émancipation des salariés. C'est donc avec une grande attention que nous attendons de connaître la politique académique en la matière.